



MAIRIE DE SAINT-FIACRE-SUR-MAINE

-----44690-----

ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT (N° 2026/109)

VU la demande en date du **22 septembre 2026** présentée par la société **MYRIADE Géomètre, Monsieur Julien CHARRIER – 3 place de l'Europe 44400 REZÉ**

Demandant l'alignement

Des immeubles sis **Rue des Ouches à la Bourchinière,**

Commune de 44690 SAINT FIACRE SUR MAINE,

au droit de la parcelle cadastrée **A 953**

VU le code de la voirie routière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU le règlement général de voirie du 12 mars 1968 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales

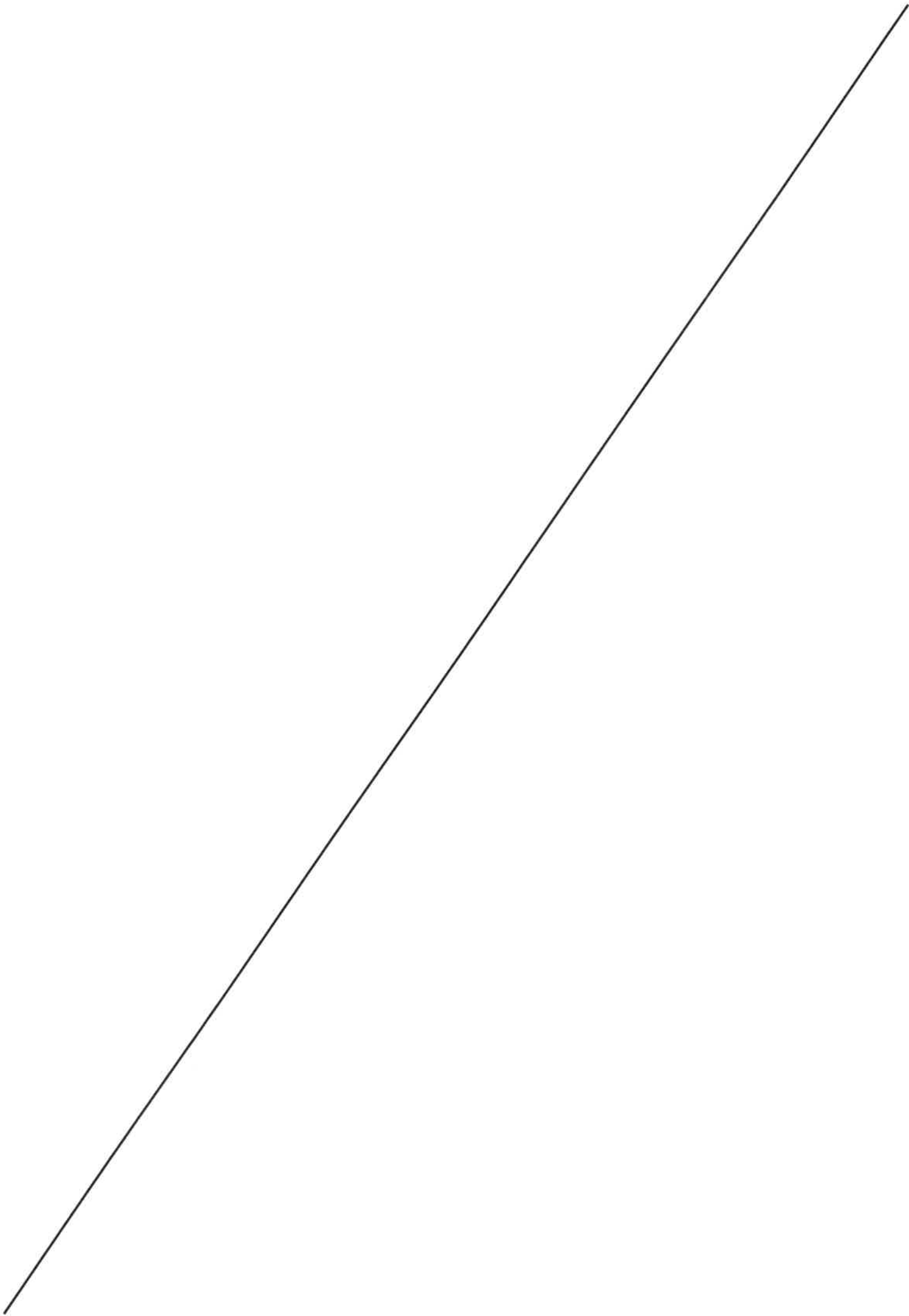
VU l'état des lieux

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement est conforme au plan d'alignement annexé.

.../...



ARTICLE 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendra sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à Saint-Fiacre-sur-Maine, le 02 octobre 2026

Le Maire

Nicolas DEROCHE



DIFFUSIONS

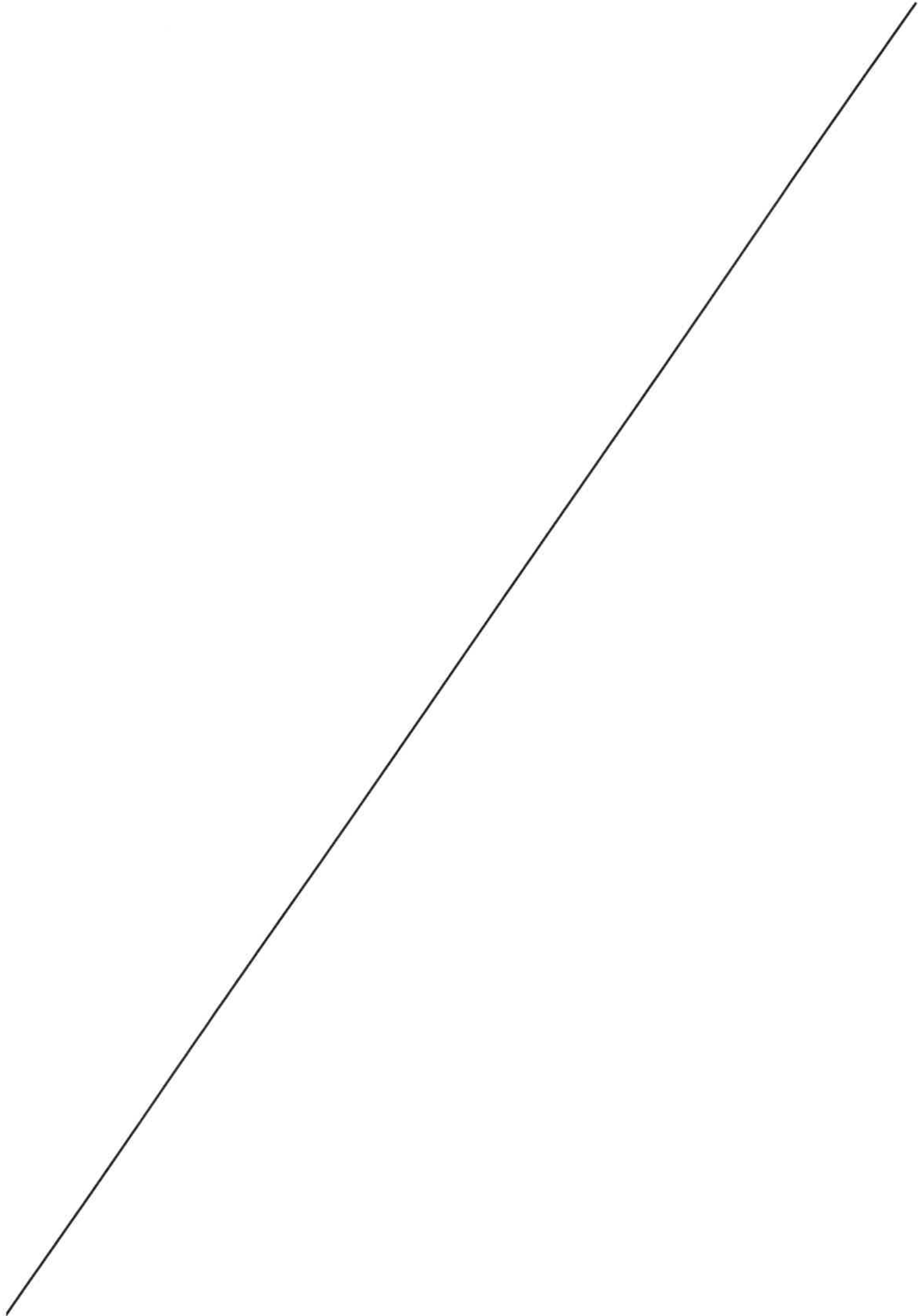
Le bénéficiaire pour attribution

La commune de Saint-Fiacre-sur-Maine pour attribution

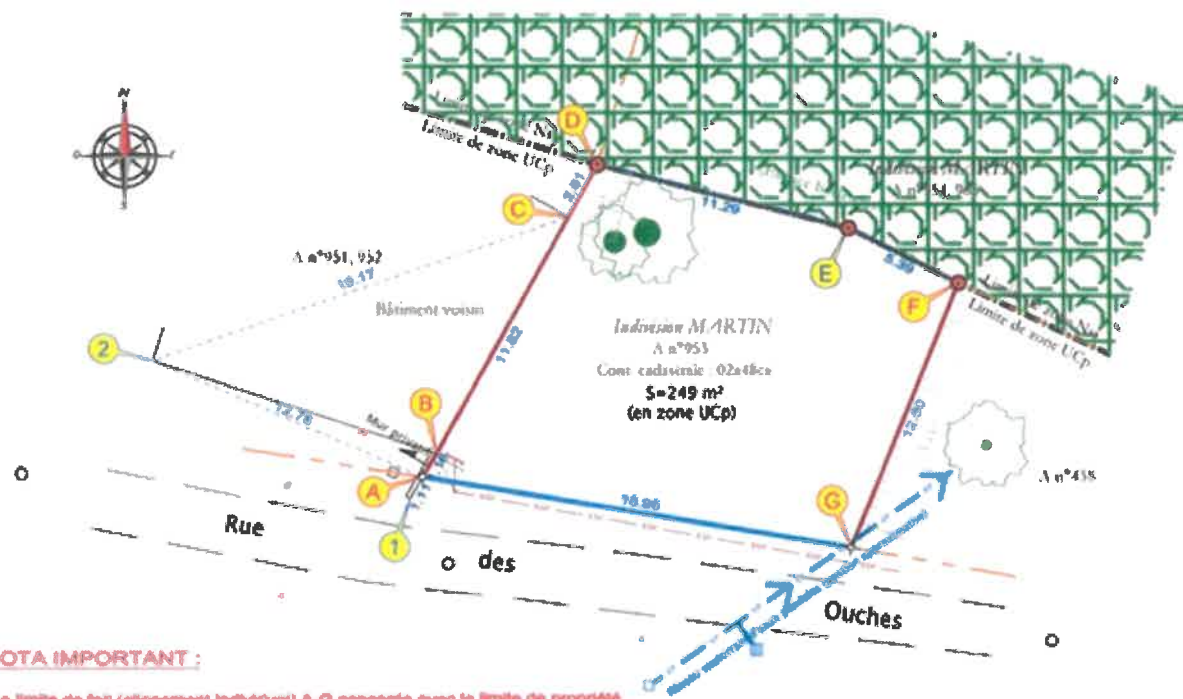
Conformément aux dispositions de la Loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la subdivision départementale de l'équipement ci-dessus désignée.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification

Conformément aux dispositions de la Loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la subdivision départementale de l'équipement ci-dessus désignée.



Annexe à l'arrêté municipal 2026-109



LEGENDE :

- Bâtiment
- 24.52 Cotation planimétrique
- Repère topographique (station)
- Borne existante
- Clou d'arpentage
- Bouche à clé
- Grille eaux pluviales
- Regard divers d'assainissement
- Regard divers incertain
- Arbres
- Support ligne électrique + Telecom
- Coffret électrique
- Ligne aérienne électrique (posit. approximative)
- Ligne aérienne électrique (posit. approximative)
- A n°953 N° Cadastre
- Application cadastrale (limite non garantie)
- Limite divisoire bornée le 15/06/2026
- Limite bornée le 15/06/2026
- Délimitation avec le domaine public validée le 15/06/2026

COORDONNÉES DES POINTS DE LA LIMITE DE FAIT				
SOMMET	X	Y	DISTANCE	LEGENDE
A	1364311.80	6225452.12		Clou implanté le 15/06/2026
B	1364325.50	6225452.98	18.96	Clou implanté le 15/06/2026

COORDONNÉES DES POINTS DE LA LIMITE DIVISOIRE				
SOMMET	X	Y	DISTANCE	LEGENDE
D	1364319.55	6225489.72		Borne nouvelle
E	1364330.50	6225488.96	11.29	Borne nouvelle
F	1364325.32	6225484.56	5.36	Borne nouvelle

COORDONNÉES DES POINTS BORNES				
SOMMET	X	Y	DISTANCE	LEGENDE
A	1364311.80	6225452.12		Clou implanté le 15/06/2026
B	1364312.48	6225457.13	1.18	Angle bâtiment
C	1364318.27	6225467.44	11.81	Angle bâtiment
D	1364319.55	6225489.72	2.81	Borne nouvelle
E	1364330.50	6225488.96		Borne nouvelle
F	1364325.32	6225484.56		Borne nouvelle
G	1364320.58	6225452.98	12.50	Clou implanté le 15/06/2026

COORDONNÉES DES POINTS DE RATTACHEMENT				NATURE
SOMMET	X	Y		
1	1364311.34	6225455.15		Angle mur
2	1364300.15	6225481.18		Angle bâtiment

NOTA : les coordonnées sont reliées au référentiel RGF93 système de projection Lambert CC47

J. CHARPÈZ
Le Géomètre-Expert
SARL MYRIADE
3 Place de l'Europe
44400 REZE
INSCRIPTION 1997 A 10006

Echelle graphique (1/200) :
0m 10m

Commune de Saint-Fiacre-sur Maine
Rue des Ouches
Propriété de l'Indivision MARTIN
Cadastrée section A numéros 953, 954, 955

DATE	MODIFICATIONS	VISA
15/06/2026	réunion sur site	FB
13/06/2026	proche-verbal 3P	JOFB

Dossier : RE260256

MYRIADE

3 place de l'Europe
44400 REZE
Tél 02 40 75 86 60
e-mail : contact@myriade-ge.fr

PLAN DE BORNAGE
ET PLAN DE DELIMITATION DE LA PROPRIETE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

